

18 juin 2015 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2015

Abrogation de la durée de validité limitée de la loi relative à la lutte contre la piraterie maritime - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant modification de la loi du 16 janvier 2013 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la piraterie maritime.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à abroger la disposition qui limite dans le temps le cadre légal permettant aux armateurs et exploitants de navires de recourir à des entreprises de sécurité maritime. L'entrée en vigueur de l'avant-projet est fixée au 28 juin 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>